

	Vieillesse		Prévoyance	
	Part patronale	Part salariale	Part patronale	Part salariale
<b>Commerce, Plaisance</b>				
Marins embarqués sur navires de + de 50 tonneaux.	19,30%		16,35%	
Marins embarqués sur navires de 50 tonneaux et moins.			15,75%	
Marins sur navire d'une longueur supérieure à 25 mètres			16,35%	
Marins sur navire d'une longueur inférieure ou égale à 25 mètres			15,75%	
Marins embarqués sur des navires de commerce qui font du transport de passagers sur des liaisons internationales ou transocéaniques	9,80%		7,80%	
Marins embarqués sur des navires de charge immatriculés en France Métropolitaine ou dans un DOM et opérant des navigations internationales ou transocéaniques	9,80%		7,80%	
Marins embarqués sur navires battant pavillon français (immatriculés au RIF ou pas) ou sur navires d'un Etat de l'UE pour activité de transport ou services maritimes avec mise en œuvre de l'exonération visée au L.5553-11 du code des transports (condition de concurrence internationale)	0,00%		0,00%	
Marins embarqués sur navires immatriculés au RIF sans mise en œuvre de l'exonération visée au L.5553-11 du code des transports (condition de concurrence internationale)	6,80%		4,80%	
Marins français embarqués sur navires immatriculés dans le territoire des T.A.A.F lorsque la proportion française de l'équipage est au moins égale à 35% dans la limite de 70% de l'équipage	6,80 %		4,80%	
Pour chaque marin français supplémentaire :	19,30 %		16,35 %	
<b>Équipage des navires armés à la navigation côtière sur lesquels les propriétaires sont embarqués :</b>				
- Pour le propriétaire embarqué sur navire de + 50 tonneaux	19,30%		6,15%	0,50% (1)
- Pour les autres membres d'équipage			16,35%	
- Pour le propriétaire embarqué sur navire de + 35 tonneaux sans dépasser 50			5,55%	
- Pour les autres membres d'équipage			15,75%	
- Pour le propriétaire embarqué sur navire de + 30 tonneaux sans dépasser 35	10,45%		5,55%	6,00% (2)
- Pour les autres membres d'équipage			9,31%	
- Pour le propriétaire embarqué sur navire de 10 tonneaux sans dépasser 30.			5,55%	
- Pour les autres membres d'équipage			6,85%	
- Pour le propriétaire embarqué sur navire ne dépassant pas 10 tonneaux	1,60%		5,55%	
- Pour les autres membres d'équipage			6,85%	
- Pour le propriétaire embarqué sur navire de longueur supérieure à 12 mètres et inférieure ou égale à 25.			14,60%	
- Pour les autres membres d'équipage			15,60%	
- Pour le propriétaire embarqué sur navire de longueur inférieure ou égale à 12 mètres.	1,60%		5,55%	
- Pour les autres membres d'équipage			6,85%	
<b>Pêche, cultures marines</b>				
<b>Services sur navires armés à la pêche</b>				
Services de tous les marins accomplis sur navire d'une longueur ≤12 m armé à PL, PC, PP et sur lequel le propriétaire est embarqué	2,00%		2,00%	
Services de tous les marins accomplis sur navire utilisant un engin de pêche remorqué, sans présence du propriétaire, et indépendamment de la longueur du navire.	2,20%		2,20%	
Services de tous les marins accomplis sur navire armé à la pêche et n'entrant pas dans les cas ci-dessus (utilisation d'arts dormants).	4,40%		4,40%	
Services accomplis sur navire de recherche ou assimilé, armé à la pêche mais sans activité effective de pêche (ex : navire océanographique de recherche)	8,80%		8,80%	
<b>Services sur navires ou embarcations armés à la conchyliculture-petite pêche ou cultures marines -petite pêche</b>				
Services sur navire ou embarcation ≤12 mètres sur lequel le propriétaire est embarqué				
- Pour le propriétaire embarqué	1,60%	10,85%	5,55%	0,50% (1)
- Pour les autres membres d'équipage	1,60%		6,85%	
Services sur navire ou embarcation ≤12 mètres sans propriétaire embarqué	8,80%		8,80%	
Services sur navire ou embarcation ≥12 mètres ou sans propriétaire embarqué	8,80%		8,80%	
<b>Services sur navires ou embarcations armés aux cultures marines</b>				
Services sur navires ou embarcations ≤12 mètres sur lequel le propriétaire est embarqué				
- Pour le propriétaire embarqué	1,60%		5,55%	
- Pour les autres membres d'équipage	1,60%		6,85%	
Services sur navire ou embarcation ≥12 mètres ou sans propriétaire	4,60%		6,85%	
<b>Commerce, plaisance, pêche, cultures marines (Services non liés à un navire : services à terre)</b>				
<b>Services non liés au navire et pour tous les marins</b>	<b>19,30%</b>	<b>10,85%</b>	<b>16,35%</b>	<b>0,50% (1)</b>
				<b>6,00% (2)</b>

(1) : marins qui remplissent les conditions de résidence fixées par l'article L 136-1 du Code de la Sécurité Sociale

(2) : marins qui ne remplissent pas les conditions de résidence fixées par l'article L 136-1 du Code de la Sécurité Sociale